

LE MOT DU MAIRE

Nous sommes à mi-mandat. C'est l'occasion de dresser le bilan de l'action engagée à Fos depuis avril 2014.

Je souhaite avant tout remercier pour son travail, sa collaboration, son sens du service au public, tout le personnel : agents administratifs, employés au service technique, agent d'entretien, Atsem.

Je salue les associations pour leur engagement. Le foyer rural pour l'organisation des après-midis de scrabble permettant échange et création de lien entre les habitants. Le comité des fêtes pour la variété et la qualité du programme de festivités offert chaque année. Merci et bravo pour ces moments de convivialité et de divertissement partagés par tous. Merci à tous les bénévoles qui donnent sans compter pour offrir le meilleur.

Dans ce bulletin nous passerons en revue les projets annoncés et réalisés. Nous ferons un point sur la fiscalité mise en place par la nouvelle intercommunalité « Pyrénées Haut-Garonnaises ».

Le Maire, Francis Dejuan

❖ INFOS BUDGET Période 2014 - 2017

➤ SECTION FONCTIONNEMENT

▪ Recettes des Dotations de l'Etat

ANNEE	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	TOTAL DOTATIONS
2017	25 079 €	8 113 €	33 192 €
2016	33 023 €	7 408 €	40 431 €
2015	39 573 €	6 684 €	46 257 €
2014	44 024 €	5 895 €	49 919 €
2013	47 224 €	5 966 €	53 190 €

Sur cinq ans, les Dotations de l'Etat ont baissé de 19 998 €. Afin de compenser ces baisses et afin d'éviter une hausse trop élevée des impôts, la réduction des dépenses de fonctionnement a été privilégiée.

Des dépenses de fonctionnement ont été diminuées : Les dépenses EDF sont passées de 25 013,92 € en 2014 à 19 031,35 € en 2017. Les changements de contrats et d'abonnements ont permis de réaliser des économies : nouvelle société de protection incendie des bâtiments communaux, nouvel abonnement internet-téléphone de l'école. L'effort de diminution des dépenses de fonctionnement sera poursuivi chaque fois que ce sera possible.

▪ Taux d'imposition des quatre taxes locales

ANNEE	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Cotisation foncière des entreprises (CFE)
2017	3,52%	7,25 %	48,43 %	Taux voté par la CCPHG
2016	10,16 %	7,25 %	48,43 %	22,49 %
2015	10,01 %	7,14 %	47,71 %	22,16 %
2014	9,91 %	7,07 %	47,24 %	21,94 %

Le 1 janvier 2017 les communautés de communes de Saint Béat, du pays de Luchon et du Haut Comminges ont fusionné aboutissant à la création de la nouvelle intercommunalité « Pyrénées Haut-Garonnaises ». (CCPHG) Cette fusion des 3 communautés de communes entraîne des changements. La Commune ne perçoit plus de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), d'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), de taxe additionnelle de la taxe foncière non bâti et de cotisation foncière des entreprises (CFE, ex. taxe professionnelle). Ces suppressions sont compensées par le versement d'un fonds de compensation. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Communes votent uniquement les taux de la Taxe d'habitation, de la Taxe Foncière bâti et de la Taxe foncière non bâti.

Les trois taux des taxes locales, **part communale** (TH, TFB, TF/NB), ont été gelés cette année par délibération du conseil municipal du budget primitif 2017 du 8 avril 2017 (vote à l'unanimité).

Le montant de la taxe d'habitation, part intercommunale, a fortement augmenté en 2017 (15 % en moyenne) par décision de la nouvelle com/com (Conseil intercommunautaire du 26 avril 2017).

▪ Travaux réalisés suite à l'inondation du 18 juin 2013

Travaux engagés par l'ancienne municipalité et poursuivis par l'actuelle : Enlèvement des boues et des encombrants dans l'espace public et chez les particuliers. Reconstruction de murs et murets. Enrobage des rues et places endommagées par l'inondation. Enlèvement des embâcles et atterrissements de la Garonne au Sériail. Réouverture du canal et de la centrale électrique. Rénovation du terrain de tennis. Changement du plancher à la chapelle. Travaux à l'agence postale, à l'Ecole, à la Gentilhommière et à l'Eglise.

▪ Travaux de rénovation dans les bâtiments communaux

Appartement 1 de l'Ecole	Réfection sol de la salle de bains. Pose d'un plan de travail et étagères.
Appartement 3 de l'Ecole	Remplacement 5 fenêtres. Pose étagères cuisine. Changement des revêtements de sols et radiateurs.
Maison Sarramoulin	Peinture murs rez-de-chaussée. Installation tuyau aération eaux usées. Pose escalier neuf en bois.
Gîte d'étape	Mise aux normes électriques. Mise aux normes de sécurité incendie.
RDC maison de la Gare	Pose bac douche. Pose carrelage. Installation rampe d'accès extérieure. Changement des radiateurs électriques.
1 ^{ère} étage maison de la gare	Réfection sol. Encloisonnement escalier. Pose d'une porte.
Salle des fêtes	Mise aux normes sécurité du podium et de l'estrade, mise aux normes électriques du podium, installation d'un nouveau système d'alarme, changement cumulus.
Ecole	Réfection des sols des salles de classe et de l'escalier. Réparation du toit. Peinture murs classe maternelle. Changement de cumulus.
Lavoir de la place du Marjas	Rénovation et éclairage LED.
Eglise	Remplacement sonnerie cloche.
Hôtel-Restaurant La Gentilhommière	Mise aux normes sécurité de la Gentilhommière suite au Procès-verbal de la commission de sécurité du 20/11/2014. Encloisonnement de la cage de l'escalier à chaque niveau par 4 portes coupe-feu. Mise aux normes électriques et travaux de rénovation suite état de lieux de juillet 2017.

De nombreux travaux ont été effectués en régie par les employés du service technique.

➤ SECTION INVESTISSEMENT

Des règles de gestion et d'écritures comptables s'appliquent à la section investissement : A chaque écriture de dépense, il est nécessaire d'inscrire la recette correspondante : subvention, emprunt, vente immobilière, FCTVA, CAF nette. **Sans recette correspondante, il ne peut y avoir de dépense d'investissement.** Les ventes des deux maisons situées derrière la mairie ont permis d'effectuer des dépenses d'investissement en 2016 et 2017.

▪ Dépenses d'investissement de 2014 à 2017

- Ecole : achat de 3 PC.
- Aménagement de l'aire de pique-nique, place de la gare : Empierrement et installation de barrières de protection le long du canal pour assurer la sécurité des personnes et en particulier des jeunes enfants.
- Participation travaux berges Garonne. Travaux d'enrochement effectués sur la rive droite Garonne en 2015 au niveau des propriétés Monsieur Pierre Suire et Mme Paulette Peythieu.
- Matériel destiné au service technique : Bétonnière thermique, perche d'élagage pour l'entretien des espaces verts, remorque, tondeuse débroussailleuse autoportée, scie circulaire, véhicule municipal.
- Atelier technique communal : Rénovation toit et murs en bardage. La porte coulissante a été réalisée en régie par les employés municipaux.
- Gentilhommière : Changement de la devanture. Remplacement de la trappe de désenfumage. Mise aux normes de sécurité selon prescriptions de la commission de sécurité du 20/11/2014.
- Passerelle : Ouvrage métallique de 28 mètres de long, 2 mètres de large, d'un poids de plusieurs tonnes, la passerelle, fabriquée dans le Morbihan par l'entreprise Pech'Alu International, a voyagé sous la forme d'un convoi exceptionnel et a été installée dans la matinée du 31 mai 2017. Pour la conduire à bon port, au-dessus de La Garonne, en lieu et place de l'ouvrage emporté lors de la crue du 18 juin 2013, il a fallu des compétences et des connaissances humaines et matérielles à la manoeuvre !

Nous adressons nos sincères remerciements à tous les services, à toutes les personnes qui ont répondu à l'appel de notre commune sinistrée :

L'Etat, la région et le département qui ont subventionné l'opération de construction de la passerelle.

La communauté des communes qui a répondu favorablement à notre sollicitation d'aide pour réaliser l'appel d'offres.

Mr Thierry Proutheau, chargé de mission, qui a dirigé l'appel d'offres et a donné au projet l'impulsion décisive permettant sa réalisation complète. Toujours présent aux côtés de la commune, il nous a assuré de son appui professionnel et de son soutien amical tout au long du projet. Son expertise, son expérience, son aide active, constante et efficace ont été pour nous une aide précieuse.

L'ATD31 dont l'assistance juridique nous a été d'une grande utilité lorsque nous avons rencontré des difficultés. (Recours d'une entreprise non retenue lors de l'appel d'offres)

Nous adressons nos chaleureux remerciements aux sociétés qui ont mené à bien ce projet :

Le bureau d'études Ingc Auch (32) qui a conduit la maîtrise d'oeuvre pour la construction de la passerelle.

L'entreprise Pech'Alu International (56) qui a fabriqué et installé la passerelle.

Coût total de la passerelle : 156 840 € HT (188 208 TTC) dont :

- ⤴ Frais d'études : 25 000 € HT (30 000 € TTC).
- ⤴ Travaux de la construction : 131 840 € HT (158 208 € TTC).

Trois prêts ont été nécessaires :

- ⤴ Prêt classique de 20 000 € remboursable en 10 ans au taux de 1,44 %
- ⤴ Prêt relais de 100 000 € au taux de 1,05 % en attente du versement des subventions.
- ⤴ Prêt relais de 21 627 € au taux de 1,05 % en attente du versement du FCTVA.

L'état, la région et le département ont subventionné l'opération :

- ⤴ Etat : 94 104 €
- ⤴ Région : 26 361 €
- ⤴ Département : 19 776 €

Le reste à charge de la Commune s'élève à 22 239 € (subventions et FCTVA déduits). Il a été financé par le prêt classique de 20 000 € et la Capacité d'autofinancement nette.

➤ RESULTAT BUDGETAIRE

ANNEE	CAF BRUTE	FONDS DE ROULEMENT	ENDETTEMENT (capital restant dû au 31/12)
2016	38 426 €	176 740 €	59 336,05 €
2015	1 726 €	190 178 €	80 430,99 €
2014	41 000 €	163 000 €	100 809,11 €

Capacité d'autofinancement (CAF)

- **La Capacité d'autofinancement brute (CAF)** est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de la section fonctionnement.
- **La Capacité d'autofinancement nette** est la différence entre la CAF brute et le capital des emprunts remboursés. Elle sert au financement des dépenses d'investissement.

❖ INFOS VILLAGE

▪ Ecole

La rentrée 2017-2018 a vu l'arrivée de Madame Sonia Marty Gay, directrice et professeur des écoles et a été marquée par le retour à la semaine scolaire de quatre jours.

Après 3 années d'expérimentation du temps scolaire sur 4 jours et demi et des activités périscolaires, le bilan était le suivant : manque de moyens, activités peu nombreuses et peu variées, manque de bénévoles.

La mairie n'ayant pas les moyens de mettre en place un projet satisfaisant en terme de bienfaits pour les enfants et répondant aux attentes des parents et de l'équipe pédagogique, monsieur le Maire a souhaité le retour à la semaine scolaire de quatre jours.

Un conseil d'école exceptionnel s'est déroulé le jeudi 6 juillet pour décider des rythmes scolaires de l'année scolaire 2017/2018. Le retour à la semaine à 4 jours a été voté à la majorité. L'inspection d'académie de Toulouse a accepté cette demande le 20 juillet 2017.

La municipalité remercie le personnel et les intervenants bénévoles pour leur investissement dans les activités périscolaires.

L'effectif actuel est de 16. La répartition par classe est la suivante :

TPS	PS	MS	GS	Total Maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total Primaire
0	2	1	0	3	0	3	2	4	4	13

▪ Gentilhommière

Anne-Hélène MOUSSAY et Juan DE BENETTO ont quitté Fos pour une nouvelle gérance à la Grange de Cirès dans la vallée d'Oueil.

Laurence et Philippe MASTANTUONO ont repris la location-gérance de la Gentilhommière à compter du 1^{er} septembre 2017.

▪ Projet du camping au Doumas

Le projet de création d'un camping au Doumas a été abandonné, en raison d'obstacles majeurs à lever. Parmi les principaux :

- Obstacles Financiers

Baisse constante des recettes des dotations de l'Etat depuis sept ans.

Financement partiel de l'élaboration de la carte communale. (50 % d'aide de l'Etat)

Capacité d'autofinancement en baisse constante (Baisses successives des dotations de l'Etat).

Nombreux travaux non compris dans l'estimation : Réseaux secs, Raccordements (ligne téléphonique, au réseau ERDF), Installation bornes électriques, Eclairage public, Assèchement et drainage du terrain ...

- Obstacles Environnementaux

Le terrain est situé à la fois en zone humide et aux abords de la zone Natura 2000.

Une parcelle est située en zone rouge du PPR (RI : risques inondations)

▪ Point sur le Pool Routier

ETAT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT REGLES ET REALISES SUR LA COMMUNE DE FOS DE 2014 À 2017 AU TITRE DE LA VOIRIE POOL ROUTIER				
Date de règlement	Libellé des travaux	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
PROGRAMME POOL ROUTIER 2011-2012 - VOIRIE COMMUNAUTAIRE				
18/03/2014	Travaux pool 2011-2012 MARCHÉ 2013	GRPT COLAS/SEGUELA	-14,56 €	-17,41 €
19/12/2014	MARCHÉ 2014- Chemin du Pan Caout	GRPT COLAS/SEGUELA	2 712,93 €	3 255,52 €
19/12/2014	MARCHÉ 2014- Place du Marjas	GRPT COLAS/SEGUELA	15 041,90 €	18 050,27 €
19/12/2014	MARCHÉ 2014- Chemin du Majenrenc	GRPT COLAS/SEGUELA	27 025,07 €	32 430,08 €
19/12/2014	MARCHÉ 2014- Chemin du Pan Caout	GRPT COLAS/SEGUELA	33,84 €	40,61 €
SOUS TOTAL - POOL ROUTIER 2011-2012 - VOIRIE C			44 799,18 €	53 759,07 €
PROGRAMME POOL ROUTIER 2013-2015 - VOIRIE COMMUNAUTAIRE				
01/06/2015	Travaux urgents pluvial chemin de Majerenc- intempéries février 2015	COLAS	1 680,00 €	2 016,00 €
21/12/2015	Chemin de Sabielle	GRPT COLAS/SEGUELA	13 198,86 €	15 838,63 €
	Quartier Capdevielle			
29/03/2016	Chemin de Sabielle (suite)	GRPT COLAS/SEGUELA	10 100,80 €	12 120,96 €
	Quartier Capdevielle (suite)			
SOUS TOTAL - POOL ROUTIER 2013-2015 - VOIRIE C			24 979,66 €	29 975,59 €
PROGRAMME POOL ROUTIER 2016-2018				
15/05/2017	Fournitures de signalisation	SIGNATURE	408,00 €	489,60 €
20/12/2017	Marché 2017- installations de chantiers	GRPT COLAS/SEGUELA	68,80 €	82,56 €
20/12/2017	Marché 2017-Rue des Spigeos	GRPT COLAS/SEGUELA	4 325,19 €	5 190,23 €
20/12/2017	Marché 2017- Place de l'Anban	GRPT COLAS/SEGUELA	6 370,64 €	7 644,77 €
SOUS TOTAL - POOL ROUTIER 2013-2015 - VOIRIE C			11 172,63 €	13 407,16 €
TOTAL DES TRAVAUX EFFECTUES SUR FOS			80 951,47 €	97 141,82 €

**TRAVAUX D'INVESTISSEMENT REGLES ET RÉALISÉS SUR LA COMMUNE DE FOS DE 2014
À 2017 SUITE A LA CRUE DU 18 JUIN 2013 - VOIRIE ET BERGES**

Date de règlement	Libellé des travaux	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
TRAVAUX INONDATIONS BERGES NON COMMUNAUTAIRES				
30/09/2014	Tvx berges inondations NC-enlèvement des obstacles du tablier du pont	ETS DENARD CHRISTIAN	5 200,00 €	6 240,00 €
02/12/2014	Tvx berges (torrent de Moudang) œuvres photos DRONE pour repérage tvx	ESTRADE JOEL	300,00 €	300,00 €
02/12/2014	Tvx berges -atterrissement œuvres photos drone pour repérage tvx	ESTRADE JOEL	300,00 €	300,00 €
28/08/2015	Réalisation plan topo berges de la garonne	WIEGERT	2 938,96 €	3 526,75 €
18/12/2015	Publicité travaux berges o2 pub 50% FOSS 50% EUP	O2 PUB	55,00 €	66,00 €
18/12/2015	Publicité travaux berges o2 pub 50% FOSS 50% EUP	O2 PUB	294,20 €	353,04 €
18/12/2015	Publicité travaux berges o2 pub 50% FOSS 50% EUP	O2 PUB	40,00 €	48,00 €
03/06/2016	Travaux de confortement des berges de la garonne LOT 1	CAZAL	57 314,90 €	68 777,88 €
03/10/2016	Mandat rectificatif situation 2 MO CACG avec nouvelle répartition par commune avance 5%	CACG	1 311,06 €	1 573,27 €
03/10/2016	Mandat rectificatif situation 2 MO CACG avec nouvelle répartition par commune	CACG	14 746,27 €	17 695,52 €
SOUS TOTAL TVX INONDATIONS BERGES NC			82 500,39 €	98 880,46 €
TRAVAUX VOIRIE INONDATIONS COMMUNAUTAIRES				
22/10/2014	Marché tvx voirie- parking cimetièr	GRPT COLAS/SEGUELA	9 498,41 €	11 398,09 €
22/10/2014	Marché tvx voirie- Rue des Ecoles	GRPT COLAS/SEGUELA	4 584,68 €	5 501,61 €
22/10/2014	Marché tvx voirie- Place du gravier	GRPT COLAS/SEGUELA	41 262,11 €	49 514,53 €
22/10/2014	Marché tvx voirie- Chemin de la ligne	FOURQUET	4 485,00 €	5 382,00 €
22/10/2014	Marché tvx voirie- Chemin Sarramoulin	GRPT COLAS/SEGUELA	17 950,00 €	21 540,00 €
24/11/2014	Marché tvx voirie- Chemin d'Artigue Mouscan	GRPT COLAS/SEGUELA	18 306,71 €	21 968,05 €
	Marché tvx voirie- Chemin de la ligne	GRPT COLAS/SEGUELA	125 646,03 €	150 775,24 €
	Marché tvx voirie- Chemin d'Arné	GRPT COLAS/SEGUELA	16 589,82 €	19 907,78 €
	Marché tvx voirie- Rue Catala	GRPT COLAS/SEGUELA	5 927,13 €	7 112,56 €
	Marché tvx voirie- Chemin du Cimetière	GRPT COLAS/SEGUELA	1 051,88 €	1 262,25 €
	Marché tvx voirie- Parking du cimetière (solde)	GRPT COLAS/SEGUELA	787,74 €	945,29 €
	Marché tvx voirie- Rue des Ecoles	GRPT COLAS/SEGUELA	0,90 €	1,08 €
	Marché tvx voirie- Place du Gravier	GRPT COLAS/SEGUELA	1 933,43 €	2 320,12 €
	Marché tvx voirie- Impasse Sasclaous	GRPT COLAS/SEGUELA	6 083,19 €	7 299,83 €
24/11/2014	Marché tvx voirie- Chemin Sarramoulin	FOURQUET	31 147,42 €	37 376,90 €
24/11/2014	Marché tvx voirie- Chemin de la ligne- instal chantier	FOURQUET	22,72 €	27,26 €
24/12/2014	Marché tvx voirie- instal chantier	GRPT COLAS/SEGUELA	4,65 €	5,58 €
SOUS TOTAL TRAVAUX VOIRIE INONDATIONS COMMUNAUTAIRES			285 281,82 €	342 338,17 €
TRAVAUX VOIRIE INONDATIONS NON COMMUNAUTAIRES				
22/10/2014	Marché tvx voirie- Place du gravier- Calvaire	FOURQUET	960,00 €	1 152,00 €
24/11/2014	Marché tvx voirie- Place du gravier- Calvaire- instal chantier	FOURQUET	4,86 €	5,83 €
SOUS TOTAL TRAVAUX VOIRIE INONDATIONS NC			964,86 €	1 157,83 €
TOTAL DES TRAVAUX EFFECTUES SUR FOS			368 747,07 €	442 376,46 €

❖ INFOS ADMINISTRATIVES

▪ Location de la salle des fêtes pour des activités

Seules les **associations loi 1901** sont autorisées à utiliser la salle pour des activités destinées aux adultes et aux enfants. Une assurance est obligatoire. Les activités sont ciblées et certaines sont interdites.

Les activités proposées aux mineurs sont règlementées : elles doivent être encadrées par des adultes et ne sont pas toutes autorisées.

Exemples d'activités autorisées : badminton, tennis de table, exercice au sol ...etc

Exemples d'activités interdites : ballon, rollers, planches, vélos ...etc

Pour toute demande de location de la salle des fêtes, nous vous prions de vous adresser au secrétariat de mairie. Madame Marcelle Reygade Dejuan, se tient à votre disposition pour tout renseignement utile et pour les démarches à effectuer :

Formalités administratives Etablissement de la convention de location entre les deux parties, facturation et paiement de la location.

Gestion du planning Pour des raisons évidentes de gestion et de sécurité, la municipalité doit avoir connaissance des jours et horaires d'occupation de la salle.

▪ Tarifs communaux de location de la salle des fêtes au 1er avril 2017

Journée : de 10h00 à 10h00 le lendemain. **Week-end** : du vendredi 14h00 au lundi 10h00.

Tarifs au 1^{er} avril 2017	Tarifs Commune Habitants	Tarifs Commune Associations loi 1901 de Fos	Tarifs Hors commune Extérieurs et Associations loi 1901 extérieures à Fos
Salle des fêtes sans chauffage			
1 jour	60 €	gratuit	100 €
Week-end	120 €	gratuit	200 €
Salle des fêtes avec chauffage			
1 jour	120 €	50 €	150 €
Week-end	240 €	140 €	300 €

Gratuité : Ecole de Fos (toute l'année), Ecole de Saint-Béat pour le loto et sapeurs-pompiers.

Caution : 300 euros : le chèque sera restitué dès règlement de la location. Tout paiement devra être effectué par chèque bancaire ou postal.

▪ Urbanisme

En fonction des travaux que vous envisagez, vous vous trouvez dans l'un des cas suivants :

- Vous devez faire une déclaration préalable auprès de la mairie.
- Vous devez faire une demande de permis de construire auprès de la mairie.

Avant d'entreprendre les travaux, nous vous recommandons de vous renseigner auprès de la mairie qui vous indiquera les démarches à accomplir.

▪ PACS (pacte civil de solidarité)

L'enregistrement de la déclaration du pacte civil de solidarité, de sa modification et dissolution, est transféré des tribunaux d'instance aux mairies. Une nouveauté issue de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle... et qui entre en vigueur au moment où ce contrat de vie commune célèbre ses 18 ans.

Vous souhaitez vous pacser ? Depuis le 1er novembre 2017, plus besoin de vous rendre au tribunal d'instance. C'est désormais à l'officier d'état civil du lieu de résidence commune déclaré par les partenaires qu'il faudra s'adresser. La compétence des notaires reste inchangée.

Un contrat avec des droits et des devoirs

Le Pacs, instauré en 1999, est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune, sous certaines conditions. Les partenaires doivent rédiger une convention, puis la faire enregistrer en fournissant plusieurs documents. Les partenaires ont des obligations réciproques, comme s'apporter une aide matérielle ainsi qu'une assistance en cas de difficultés. Le Pacs produit des effets en matière fiscale, sur les droits sociaux, les biens et le logement des partenaires. En revanche, la conclusion d'un Pacs ne produit aucun effet sur le nom d'usage et la nationalité.

Pour éviter des retards de traitement en raison de documents téléchargés non conformes, nous recommandons aux personnes désireuses de se pacser, de retirer les formulaires en mairie.

▪ CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est affiché à la Mairie dès sa rédaction.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter :

- Le registre des délibérations et les comptes-rendus au secrétariat de la Mairie.
- Les comptes-rendus sur le site internet de la mairie www.fos31.fr (Menu Mairie / Comptes-rendus)

Pour rappel, les ordres du jour des conseils municipaux de l'année 2017, ont été les suivants :

Séance du 7 janvier 2017

- ⤴ Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant pour la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises.

Séance du 13 janvier 2017

- ⤴ Choix et validation de l'entreprise pour la construction de la passerelle du Gravier.

Séance du 11 mars 2017

- ⤴ Dénomination d'une rue perpendiculaire à la rue « Lane de Sérail » : rue « Jean Cazalbou ».
- ⤴ Facturation repas de la jeune Victoria Giraldo par comptable de l'école de st Béat à la Mairie de Fos et facturation de la cantine par la Mairie de Fos à Madame Giraldo sous forme de tickets.
- ⤴ Tarifs communaux au 1er avril 2017.
- ⤴ Subventions associations 2017.
- ⤴ Point sur les revenus fonciers nets 2016 et 2017.
- ⤴ Point des travaux à entreprendre à court-moyen terme.
- ⤴ Vente de la maison derrière la Mairie cadastrée A 2048.

- ⤴ Autorisation à Mr le Maire pour contracter un prêt pour la construction de la passerelle, un prêt relais pour la FCTVA et un prêt relai pour les subventions de l'Etat, la Région et le Département.
- ⤴ Achat véhicule municipal et demande de subvention au Conseil Départemental.
- ⤴ Achat tondeuse débroussailluse autotractée et demande de subvention au Conseil Départemental.
- ⤴ Travaux de rénovation de la devanture du Bar de la Gentilhommière.
- ⤴ Travaux de rénovation de l'appartement 3 de l'Ecole : changement des 5 fenêtres.
- ⤴ Point sur le transfert de la Com/Com aux Communes de Fos, Marignac, Cierp et St Béat du salaire et des charges des ATSEM.
- ⤴ Paiement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.
- ⤴ Information sur le montant du loyer du logement CCAS.

Séance du 8 avril 2017

- ⤴ Renouvellement du contrat de madame BELLENGER Laetitia pour l'agence postale à compter du 1er juin 2017
- ⤴ Vote du Compte Administratif 2016
- ⤴ Approbation du Compte de Gestion 2016
- ⤴ Affectations des résultats 2016
- ⤴ Vote du Budget Primitif

Séance du 22 juin 2017

- ⤴ Vote de la résiliation du bail de la « Gentilhommière », des locataires-gérants Anne-Hélène MOUSSAY et Juan DE BENETTO, par anticipation, au 1 er septembre 2017.
- ⤴ Vote du projet de candidature de Laurence et Philippe MASTANTUONO à la reprise de la location-gérance de la « Gentilhommière » à compter du 1 er septembre 2017.
- ⤴ Concernant La Gentilhommière, donner autorisation à Monsieur le maire :
 - de signer un bail de location-gérance avec le nouveau locataire-gérant à compter du 1 er septembre 2017
 - de fixer le montant du loyer mensuel à 780 € à compter du 1 er septembre 2017.
 - de fixer le montant de la caution à 2 340 €, soit trois mois de loyer. de consulter Maître GELY, notaire à Cierp-Gaud, ou l'ATD31 afin de procéder à d'éventuelles modifications du bail : charges, convention cantine.
- ⤴ Point sur le dossier de la carte communale et du projet de construction du camping au Doumas.

Séance du 05 Juillet 2017

- ⤴ Annulation du choix du devis des fenêtres PVC de l'appartement n° 3 du bâtiment de l'école. Choix du devis des fenêtres en bois. Décision modificative au budget primitif 2017.
- ⤴ Choix du gérant à la reprise de la location-gérance de la gentilhommière à compter du 1er septembre 2017.
- ⤴ Location-gérance de la gentilhommière à compter du 1er septembre 2017. Autorisation à Monsieur le maire :
 - de signer un bail de location-gérance avec le nouveau locataire-gérant à compter du 1er septembre 2017,
 - de fixer le montant du loyer mensuel à 780 € à compter du 1er septembre 2017.
 - de fixer le montant de la caution à 2 340 €, soit trois mois de loyer.
 - de consulter Maître GELY, notaire à Cierp-Gaud, ou l'ATD31 afin de procéder à d'éventuelles modifications du bail : charges, convention cantine.

Séance du 15 décembre 2017

- ⤴ Recensement de la population en 2018 : Nomination d'un agent coordonnateur/recenseur.
- ⤴ Révision du loyer du gîte Communal au 1er octobre 2017.
- ⤴ Révision des loyers au 1er janvier 2018.
- ⤴ Augmentation du loyer appartement n° 3 à 250 €.
- ⤴ Prise de compétence optionnelle par la Communauté des Communes Pyrénées Haut Garonnaises : Politique de la ville.
- ⤴ Prise de compétence optionnelle par la Communauté des Communes Pyrénées Haut Garonnaises : Création et gestion de services au public.
- ⤴ Prise de compétence supplémentaire par la Communauté des Communes Pyrénées Haut Garonnaises : Adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial.
- ⤴ Validation du montant des attributions définitives validées par le conseil communautaire « Pyrénées Haut Garonnaises » à percevoir pour l'année 2017 et acceptation du montant de l'attribution compensatrice définitive à percevoir à la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises, soit la somme de 154 477 €.
- ⤴ Point sur le dossier mini pelle.

Séance du 3 février 2018

- ⤴ Modalités de mise en vente du presbytère.
- ⤴ Point sur les revenus fonciers nets 2017 sur la période 2015-2017.
- ⤴ Décision et vote sur la conservation ou la vente de la mini pelle.
- ⤴ Décision et vote des offres d'achat de la mini pelle. (ce sujet sera abordé si la décision de la vente est votée)
- ⤴ Suppression du poste d'agent technique principal de 2ème classe et création du poste d'agent de maîtrise.
- ⤴ Déviation de FOS : opérations de transfert du domaine public routier au profit de la commune.
- ⤴ Projet de création d'un espace spécifique au cimetière où l'on peut placer les urnes funéraires.

❖ AGENDA

▪ Loto

Samedi 24 février à 21 heures, salle des Fêtes Gilbert Bacaria. Organisé par le Comité des Fêtes.

▪ Sport

Foot, rugby, tennis... Les soirs de grandes rencontres sportives, La Gentilhommière vous accueille pour voir les matchs diffusés en direct sur grand écran.

Naissances

Alma GREVY, le 30 avril 2017 à Saint-Gaudens, fille de Johanna et Benoit Grevy.

Luis LOUBET, le 07 septembre 2017 à Saint-Gaudens, fils de Marine Sacourtade et de Julien Loubet.

Félicitations aux parents ! Nous souhaitons le meilleur à toute la famille.

Baptême

Rose HUMEZ, le 16 avril 2017 à Fos, fille de Carole Dejuan et David Humez.

Félicitations ! Beaucoup de bonheur à Rose et à toute la famille.

Mariage

Zakiya BOUYALAOUI et Paul SANDARAN, le 25 août 2016 à Fos.

Coralie GONZALEZ et Stéphane GROSPELLY, le 22 juillet 2017 à Fos.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés et sincères félicitations à leurs familles.

Décès

Nadine TÉOULÉ, le 26 août 2016 à Toulouse (31).

Yvonne GAUCHER née CHARRIERE, le 29 août à Labarthe de Rivière (31).

Guillaume MONTOYA, père de Muriel LADÈRE, le 08 septembre 2016 à Toulouse (31).

Mercedes WASSERMAN née CABARRUS, le 20 octobre 2016 à Fos.

Pierre ROUZIES, le 12 novembre 2016 à Fos.

Maurice DOINEAU, le 15 mars 2017 à Boulogne Billancourt (92).

Ginette CANDAU née VIDAL, le 05 avril 2017 à Fos.

Philippa TORRÉALBA née SACAU, le 18 avril 2017 à Bagnères de Luchon (31).

Patrice GUAL TÉOULÉ, le 12 juin 2017 à Confolens (87).

Geneviève AUDOUARD née DECAEN, le 28 juin 2017 à Toulouse (31).

Arlette LARRIEU, le 28 juillet 2017 à Saint-Gaudens (31).

Gérard GUEUGNOT, le 12 septembre 2017 à Paris (75).

Marie-Louise ARTIGAU née BELLAN, le 10 octobre 2017 à Siradan (65).

René BOUTIN, le 17 novembre 2017 à Les Cabannes (09).

Alice LOUBÈS, le 24 décembre 2017 à Alzonne (11).

Maria Cruz ANGUERA née MAS AQUILLÚE, le 30 janvier 2018 à Lourdes (65).

A toutes les familles et à tous les proches, nous voulons dire nos respectueuses pensées. Nous vous présentons nos sincères condoléances.